

Image not found or type unknown



Travaux sur parties privatives

Par **ann63**, le **09/11/2015** à **10:20**

Bonjour,

Un des copropriétaires de la résidence a effectué des travaux (arrachage d'une haie) sur ses parties privatives ce qui modifie l'aspect extérieur de l'immeuble en défigurant totalement la partie espace vert ; il l'a fait sans demander aucun accord à la copropriété ; en avait il le droit ? Si non quels sont les recours des copropriétaires impactés par cette modification et dont les appartements sont dévalorisés par ce fait puisque la partie "verdure" sur laquelle les dits appartements ont une vue a été complètement abimée ? Merci.